

**DEMANDE D'AUTORISATION DE CAPTURE OU D'ENLEVEMENT A DES
FINS SCIENTIFIQUES DE SPECIMENS D'ESPECES ANIMALES
PROTEGEES**

Cistude – *Emys orbicularis* (Années 2024-2029)

Note technique accompagnant le Cerfa 13-61-01 :

En tant que gestionnaire de la Réserve Naturelle Nationale de la Plaine des Maures (RNNPM), depuis août 2022, la SNPN se doit de faire appliquer son plan de gestion et de conserver les espèces présentes sur ce site.

LA RNNPM, s'étendant sur 5276ha, abrite de nombreuses zones favorables à la Cistude (mares temporaires, ruisseaux et ruisselets temporaires, cours d'eaux...). Une analyse de population est en cours, menée par le CEN PACA et la SOPTOM pour évaluer les effectifs de cette population varoise. En 2024, des manipulations sur la RNNPM auront lieu, mais l'échantillonnage ne sera pas exhaustif. La RNNPM, en lien étroit avec la SOPTOM souhaiterait développer un protocole de C-M-R pour cette espèce sur la RNNPM, s'appuyant sur le protocole développé pour le suivi précédemment cité. Ainsi, les équipes de la RNNPM auraient besoin de manipuler certains individus, en vue de les marquer lors de la première capture et de les sexer, mesurer voire peser. Les individus seront relâchés, à l'endroit exact de la capture, juste après manipulation. En ce sens, je vais suivre la formation expérimentation animale, en 2024. Le protocole de suivi long-terme sera rédigé conjointement avec la SOPTOM.

Personnel concerné :

- Chloé Dambrine (Conservatrice, chargée des opérations)
- Cyril Rodriguez (Garde-animateur)
- Célia Colin (Garde-animatrice)
- En cours de recrutement (chargé de mission zones humides)
- Stagiaire éventuel